



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 15 AVRIL 2015

Le quinze avril deux mille quinze, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à Sencenac-Puy-de-Fourches, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	43
Votants :	45 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 09 avril 2015

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Monique MARSAT (suppléante de Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Christian MONCEYRON (suppléant de Bernard de MONTETY), Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Étaient absents : (excusés) : Madame et Messieurs Yves ARLOT, Martial Henri CANDEL, Gaston CHAPEAU, Francis REVIDAT,

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs :

Monsieur Yves ARLOT a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINOT
Monsieur Francis REVIDAT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CHABREYROU

Monsieur Guy-Robert DUVERNEUIL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

I-ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

Rapporteurs : Messieurs Jean-Paul COUVY et Gérard COMBEALBERT

- SPANC
1°) Vote du budget primitif 2015
- MAISON DE SANTE
1°) Vote du budget primitif 2015
- TOURISME
1°) Vote du budget primitif 2015
- ENFANCE JEUNESSE
1°) Vote du budget primitif 2015
- CULTURE SPORT
1°) Vote du budget primitif 2015
- LOGEMENTS
1°) Vote du budget primitif 2015
- PERSONNEL
 - Création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, à 17h30 au 1^{er} mai 2015
 - Création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet au 01 juillet 2015
 - Création d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet au 01 juillet 2015
 - Création d'un emploi de technicien, à temps complet au 01 septembre 2015
 - Création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet au 01 septembre 2015
 - Propositions à soumettre à l'avis du comité technique :
 - Suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, sur la base de 11h/semaine à la suite d'un départ à la retraite.
 - Augmentation de la durée du temps de travail de deux adjoints techniques de 14 h/semaine à 17h30/semaine, au 1^{er} juin 2015
 - Augmentation de la durée du temps de travail d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe de 17h30/semaine à 35h/semaine, au 1^{er} octobre 2015
 - Journée de solidarité
 - Mise en place du temps partiel au sein de la collectivité
- BUDGET PRINCIPAL.
1°) Affectation du résultat de fonctionnement 2014
2°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
3°) Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015
4°) Vote du budget primitif 2015

II- URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

- 1°) Décision à prendre concernant le droit de préemption urbain d'un bien cadastré section AK n°0029 d'une superficie de 9a 70ca, situé 23, avenue du 8 mai 1945 à Brantôme

III-QUESTIONS DIVERSES

§§§§§§§§§§

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président donne la parole aux parents d'élèves du collège de Mareuil et des écoles menacées de fermeture de classes.

Après leur exposé, ils demandent l'aide des élus du territoire pour soutenir leurs actions, notamment pour un maintien d'un maillage territorial permettant d'accueillir les enfants scolarisés du territoire dans des conditions décentes.

Les élus sont invités à une manifestation prévue le lendemain au rond-point « Yves Guéna », à Périgueux à 17 heures.

I-ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

➤ SPANC :

1°) Vote du budget primitif 2015

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 du service SPANC : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 545.38	146 545.38
Investissement	15 980.52	15 980.52

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2015 du service SPANC selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ MAISON DE SANTE :

1°) Vote du budget primitif 2015

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 du service Maison de santé : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 985.00	146 985.00
Investissement	574 699.63	574 699.63

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2015 du service Maison de santé, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Monsieur Raymond BOUCAUD entre en séance.

➤ TOURISME :

1°) Vote du budget primitif 2015 du budget

Monsieur Claude MARTINOT soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 du service Régie tourisme : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	330 905.69	330 905.69
Investissement	250 662.55	250 662.55

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2015 du service Régie tourisme, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ ENFANCE JEUNESSE :

1°) Vote du budget primitif 2015

Monsieur Pascal MAZOUAUD entre en séance.

Monsieur Alain OUISTE soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 du service Enfance Jeunesse : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 664 141.39	1 664 141.39
Investissement	255 088.81	255 088.81

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2015 du service Enfance Jeunesse, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ CULTURE SPORT :

1°) Vote du budget primitif 2015

Monsieur Jean-Claude FAGETE soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 du service Culture Sport : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	460 552.00	460 552.00
Investissement	300 757.81	300 757.81

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2015 du service Culture Sport, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ LOGEMENTS :

1°) Vote du budget primitif 2015

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2015 du service Logements : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 000.00	65 000.00
Investissement	158 495.00	158 495.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2015 du service Logements, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ PERSONNEL

Créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président expose ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi de la loi n°84-53 susvisée ;

Il appartient au conseil communautaire, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

En conséquence, il convient d'une part de créer les emplois suivants :

- ✓ -au 1^{er} mai 2015, l'emploi d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à 17h30/semaine
- ✓ -au 1^{er} juillet 2015, l'emploi d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à 35h/semaine
- ✓ -au 1^{er} juillet 2015, l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial principal 2^{ème} classe à 35h/semaine

Et d'autre part de fermer les postes suivants :

- au 1^{er} mai 2015, l'emploi d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à 17h30/semaine
- au 1^{er} juillet 2015, l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ème} classe à 35h/semaine

De plus, il serait nécessaire pour renforcer les effectifs du service technique de prévoir la création des postes suivants au 1^{er} septembre 2015 :

- Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à 35h/semaine
- Agent de maîtrise Territorial à 35h/semaine

Il indique que ces emplois sont assortis du régime indemnitaire institué par les textes législatifs et réglementaires conformément à l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 8 avril 2015 ;

Après l'exposé du Président, plusieurs remarques ont été faites :

- Il conviendrait d'être rigoureux dans l'organisation fonctionnelle du service technique afin d'optimiser le travail des agents et de veiller à une meilleure gestion des plannings.
- Néanmoins, les conseillers communautaires reconnaissent la qualité du travail effectué par les équipes.
- Une proposition a été évoquée par l'intervention d'entreprises de notre territoire pour la réalisation de certains travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité,

Monsieur Alain PEYROU a voté contre la création des deux postes au 1^{er} septembre 2015.

Mesdames Monique RATINAUD, Anita CATUSSE, Malaurie GOUT DISTINGUIN et Monsieur Jean-Jacques MARTINOT se sont abstenus pour la création de ces deux postes au 1^{er} septembre 2015.

Accepte les créations et les fermetures des postes comme énoncées ci-dessus.

Précise que tous les emplois sont assortis du régime indemnitaire institué par les textes législatifs et réglementaires conformément à l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984.

S'engage à voter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les différents emplois à tous les budgets de la communauté de communes Dronne et Belle au chapitre 012, articles 6411 et suivants.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Propositions à soumettre à l'avis du comité technique :

Le Président informe l'assemblée que les points suivants seront soumis pour avis aux membres du comité technique et seront présentés au prochain conseil communautaire :

- Suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, sur la base de 11h/semaine à la suite d'un départ à la retraite.
- Augmentation de la durée du temps de travail de deux adjoints techniques de 14 h/semaine à 17h30/semaine, au 1^{er} juin 2015
- Augmentation de la durée du temps de travail d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe de 17h30/semaine à 35h/semaine, au 1^{er} octobre 2015
- Journée de solidarité
- Mise en place du temps partiel au sein de la collectivité

➤ BUDGET PRINCIPAL

1°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget principal

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur expose ce qui suit :

Les résultats de l'exercice 2014 du budget principal font apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement :	1 097 556.32 €
Déficit d'investissement :	- 1 140 889.63 €
Restes à réaliser dépenses :	485 200.00 €
Restes à réaliser recettes :	1 113 077.00 €
Excédent sur Restes à réaliser	627 877.00 €
Besoin net d'investissement :	513 012.63 € soit (-1 140 889.63 - 627 877.00)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, et à l'unanimité,

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2015 de la manière suivante :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés : 513 012.63 €
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement à reporter : 584 543.69 €

2°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur expose ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet du budget pour l'année 2015 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 6 619 609.74 euros et pour l'investissement à 3 581 755.45 euros en dépenses et recettes en ayant recours à une augmentation des impôts de 1 % ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 ;

VU le rapport de Monsieur Gérard COMBEALBERT et sur sa proposition ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation :	8.89 %
Taxe foncière (bâti) :	2.58 %
Taxe foncière (non bâti) :	12.04 %
Contribution foncière des entreprises :	(CFE) :23.08 %

3°) Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur informe l'assemblée que, dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes Dronne et Belle au SMCTOM de Nontron, le dit syndicat a voté son budget le 23 mars dernier et appelle un produit attendu de 1 187 949 € pour 2015.

Comme l'année précédente, il rappelle qu'il y aura 3 taux à voter en fonction de la fréquence de passages de collecte :

- deux passages (Bourdeilles bourg, Champagnac de Bélair bourg et Mareuil bourg).
- trois passages, pendant la période estivale, sur une durée de 2 mois, pour le secteur de Brantôme bourg.
- un passage pour les autres secteurs communautaires.

Il propose de fixer les taux suivants :

- ✓ pour les secteurs « urbains » de Bourdeilles, Champagnac de Bélair et Mareuil à : 13,65%- (soit une baisse de 0.21 %)
- ✓ pour le secteur de « Brantôme bourg » à : 14,11 % - (soit une baisse de 0.21 %).
- ✓ pour tous les autres secteurs communautaires à : 10.92 %-(soit une baisse de 0.17%)

Madame Anémone LANDAIS s'interroge sur la baisse inégale des taux appliqués par zonage.

Monsieur COMBEALBERT répond que ces taux sont proposés en fonction de la fréquentation des passages de collecte dans les communes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide de :**

- fixer le taux de TEOM pour les secteurs « urbains » de Bourdeilles, Champagnac de Bélair et Mareuil à : 13,65 % ;(soit une baisse de 0.21 %)
- fixer le taux de TEOM pour le secteur de « Brantôme bourg » à : 14,11 % (soit une baisse de 0.21 %).
- fixer le taux de TEOM pour tous les autres secteurs communautaires à : 10.92 % (soit une baisse de 0.17 %)

4°) Vote du budget primitif 2015

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget principal 2015 : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres de la commission des finances et les membres du bureau, en date du 8 avril 2015 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 553 356.69	6 553 356.69
Investissement	7 118 016.22	7 118 016.22

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Abstentions : 5 voix : Mesdames et Messieurs Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Alain PEYROU

Monsieur Pascal MAZOUAUD précise qu'il s'abstient uniquement par rapport à l'inscription budgétaire du projet des aires d'accueil des gens du voyage.

Pour : 40 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Michel BOSDEVESY, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Monique MARSAT (suppléante de Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Christian MONCEYRON (suppléant de Bernard de MONTETY), Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Sylvie MAZIERES, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES, Yves ARLOT, Francis REVIDAT,

Vote le budget principal 2015, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

II- URBANISME

1°) Décision à prendre concernant le droit de Prémption Urbain (DPU) d'un bien cadastré section AK n° 0029 d'une superficie de 9a 70 ca, situé 23, avenue du 8 mai 1945 à Brantôme

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président expose ce qui suit :

VU le Code de l'urbanisme : art. L.210-1 ; art. A.213-1 ; L.213-1 et s. et R.213-1 et s. pour les règles communes aux DPU et ZAD et art. A.211-1 ; L.211-1 et s. et R.211-1 et s. pour les dispositions spécifiques au DPU ;

VU la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement ;

VU la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat » ;

VU la délibération communautaire n° 2015/03/26 en date du 11 mars 2015 instaurant un droit de préemption urbain dans toutes les zones U et AU des communes de Brantôme et de Mareuil ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner concernant le dossier conjoints LICOINE/GAUDOU à Brantôme, parcelle n°29 section AK, classée en UC ;

VU l'information de Madame le Maire précisant que la commune de Brantôme n'est pas intéressée par ce bien ;

Le Président rappelle que la compétence en matière de droit de préemption urbain (DPU) est détenue par la communauté de communes Dronne et Belle, du fait de sa compétence PLUI.

Il précise que l'EPCI a instauré ce droit de préemption pour l'ensemble des secteurs urbains et à urbaniser des deux communes dotées de plans locaux d'urbanisme.

A ce titre, les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour les biens concernés arrivent automatiquement à la communauté de communes, le conseil communautaire étant l'instance décisionnaire.

Il précise que ce bien, situé 23 avenue du 8 Mai 1945 est situé en zone pavillonnaire et dispose d'une surface de 970 m², évalué à 106.000 €.

Compte tenu des compétences et des projets communautaires, le Président propose de confirmer l'intérêt de l'EPCI pour le bien aliéné.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** :

- de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien cadastré section AK n° 0029 d'une superficie de 9a 70 ca, situé 23, avenue du 8 mai 1945 à Brantôme.
- Charge le Président d'accomplir les formalités nécessaires et d'en informer Maître Etienne Dubuisson, mandataire.

III- ENFANCE JEUNESSE

1°) Vote du tarif du séjour dans les Pyrénées pour la période du 25 avril 2015 au 02 mai 2015

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Le rapporteur propose de fixer le tarif du séjour dans les Pyrénées pour la période du 25 avril au 2 mai 2015 comme suit :

➤ 165 euros pour les enfants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes- payable en 2 mensualités de 82.50 €, l'une en avril et l'autre en mai.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve les propositions énoncées.

Fixe le tarif du séjour dans les Pyrénées pour la période du 25 avril au 2 mai 2015 comme suit :

➤ 165 euros pour les enfants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes- payable en 2 mensualités de 82.50 €, l'une en avril et l'autre en mai.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision et de signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Président

Jean-Paul COUVIN





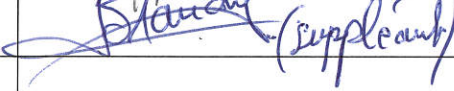

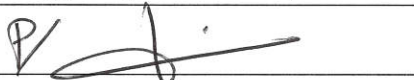





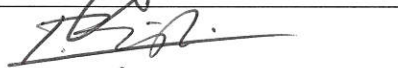
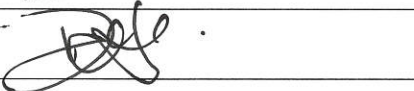

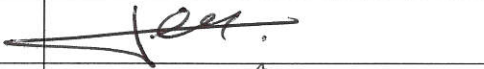

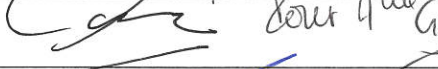

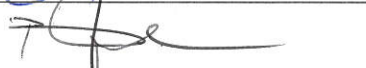




Le secrétaire de séance

Guy-Robert DUVERNEUIL

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE le 06 mai 2015

Approbation du PV de la séance du 15 avril 2015

Membres titulaires	Signature
AIMONT Jean-Luc <i>suppléante Adjointe</i>	
ARLOT Yves	
BOSDEVESY Michel	
BOUCAUD Raymond	
BOYER Josiane <i>excuse</i>	
CANDEL Martial Henri	
CATUSSE Anita <i>LAGARDE Guy, Josi</i>	
CHABREYROU Olivier	
CHAPEAU Gaston	
CHARRON Eric	
CLAUZET Anne-Marie	
COMBEALBERT Gérard	
COUVY Jean-Paul	
DE MONTETY Bernard	
DESJARDINS Martine	
DUBREUIL Michel	
DUVERNEUIL Guy Robert	
FAGETE Jean-Claude	
FAISSOLE Henri	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	
GROLHIER Jean-Pierre	
HARMAND Benoît	
LAGARDE Jean-Jacques	
LANDAIS Anémone	

leur que Gout Gout

MARCHAND Jean-Marie	<i>Mr. Cugnonne 2</i>
MARTINOT Claude	<i>[Signature]</i>
MARTINOT Jean-Jacques	<i>[Signature]</i>
MAZIERE Christian	<i>[Signature]</i>
MAZIERES Sylvie	<i>[Signature]</i>
MAZOUAUD Pascal	<i>[Signature]</i>
MILLARET Francis	<i>Sillou</i>
MORIN Pierre	<i>[Signature]</i>
NADAL Jean-Michel	<i>[Signature]</i>
NEGRIER François	<i>[Signature]</i>
NEYCENSAS Christian	<i>[Signature]</i>
NIQUOT Pierre	<i>[Signature]</i>
OUISTE Alain	<i>[Signature]</i>
PEYROU Alain	<i>[Signature]</i>
RATINAUD Monique	<i>[Signature]</i>
RAVON Jean-Robert	<i>[Signature]</i>
REVIDAT Francis	<i>[Signature]</i>
ROUMAILLAC	<i>[Signature]</i>
SECHERE Claude	<i>[Signature]</i>
THOMAS François	<i>[Signature]</i>
THORNE Fabienne	<i>[Signature]</i>
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	<i>[Signature]</i>
VILHES Frédéric	<i>[Signature]</i>

power Mr. Carvy VP